

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 49 du 5 novembre 2015

**PARTIE TEMPORAIRE
Administration Centrale**

Texte 10

ERRATUM

à la circulaire n° 530/DEF/CAB/CAJ du 14 octobre 2015 relative aux modalités d'organisation du concours « armées-jeunesse » 2016 organisé par la commission armées-jeunesse.

Du 30 octobre 2015

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES.

ERRATUM à la circulaire n° 530/DEF/CAB/CAJ du 14 octobre 2015 relative aux modalités d'organisation du concours « armées-jeunesse » 2016 organisé par la commission armées-jeunesse.

Du 30 octobre 2015

NOR D E F D 1 5 5 1 8 4 7 Z

Texte modifié :

Circulaire n° 530/DEF/CAB/CAJ du 14 octobre 2015 (BOC n° 48 du 29 octobre 2015, texte 7).

Référence de publication : BOC n° 49 du 5 novembre 2015, texte 10.

La circulaire n° 530/DEF/CAB/CAJ du 14 octobre 2015 est modifiée comme suit :

Dans l'entre-deux-barres ; « *Pièce(s) Jointe(s) :* ».

Au lieu de : « Une annexe. » ;

Lire : « Une annexe et deux appendices. ».